Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_159-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 novembre 2023
Acte n° **2023-159**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration Mme STEMER
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. SÉVERAC
M. GAUTHIER a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : M. FÉDOU Franck

Date de la convocation :
9 novembre 2023

Thème : 7.10 – DIVERS

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Service de Gestion Comptable de Muret

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que la commune a reçu du Service de Gestion Comptable de Muret une demande d'admission en non-valeur pour plusieurs créances portant sur les années 2018 à 2023, dues par divers particuliers et entreprises.

Effectivement, suite à diverses démarches du Service de Gestion Comptable de Muret restées infructueuses, ces créances ne peuvent être recouvrées.

La liste est la suivante :

	NATURE	ANNÉES	MONTANT
1	TLPE	2018	126,69 €
2	LOYERS ET CHARGES	2023	0,10 €
3	MARCHÉ DE PLEIN VENT	2021	55,28 €
4	TLPE	2019 ET 2020	181,52 €
5	LOYERS ET CHARGES	2022	0,71 €
6	TLPE	2022	0,50 €
7	LOYERS ET CHARGES	2022	3,21 €
		TOTAL	**368,01 €**

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de procéder à l'annulation des créances reconnues irrécouvrables, pour la liste ci-dessus, pour un montant total de 368,01 € et précise que cette annulation fera l'objet d'un mandatement au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

.../...

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_159-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-159 - page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Service de Gestion Comptable de Muret

ARTICLE 1 : approuve l'annulation des créances reconnues irrécouvrables, pour la liste ci-dessus, pour un montant total de 368,01 € et précise que cette annulation fera l'objet d'un mandatement au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 22 NOV. 2023